



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 12 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 6 septembre 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Thierry FALCONNET
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN

Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Denis HAMEAU
Madame Nuray AKPINAR-
ISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-
GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel
VERPILLOT
Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET
Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Didier RELOT
Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Céline TONOT
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Jacques CARRELET
DE LOISY

Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Monsieur Antoine
HOAREAU
Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-
CLAUDET

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré : Demande de garantie d'emprunt - Grand Dijon Habitat - Acquisition en VEFA de 30 logements (3 PLAI, 12 PLS, 15 PLUS) situés avenue Jean Jaurès à Dijon, éco-quartier Arsenal

Au titre de sa délégation 2022 de gestion des aides à la pierre de l'État, Dijon métropole, par décision en date du 28 octobre, a financé Grand Dijon Habitat pour l'acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 30 logements (15 PLUS, 3 PLAI, 12 PLS) situés avenue Jean Jaurès au sein de l'écoquartier Arsenal, îlot Centre 5, à Dijon. Il s'agit d'une offre à destination des seniors qui s'intègre dans une résidence-services de 150 logements. Cette opération a bénéficié du soutien financier de Dijon métropole à hauteur de 204 000 € par délibération en date du 08 décembre 2022.

L'opérateur a contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations les emprunts, d'un montant total de 1 604 518,00 €, se décomposant comme suit :

- un prêt PLAI Foncier d'un montant de 29 228,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLS « Développement Durable » (DD) 2024 d'un montant de 299 502,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLS Foncier « Développement Durable » (DD) 2024 d'un montant de 344 336,00 € sur 50 ans,
- un prêt PLUS d'un montant de 106 698,00 € sur 40 ans,
- un prêt PLUS Foncier d'un montant de 374 754,00 € sur 50 ans,
- un prêt Prêt Booster BEI Taux fixe, d'un montant de 450 000,00 € sur 40 ans.

Grand Dijon Habitat sollicite la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % du montant de ces prêts qui représentent 55,50 % du coût prévisionnel d'opération (2 890 647,00 € TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L.5111-4, L.2252-1, L.2252-2, et L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu le contrat de prêt n°161323 en annexe signé entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- **d'accorder** à Grand Dijon Habitat, ci-après l'Emprunteur, la garantie financière de Dijon métropole à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total 1 604 518,00 €, souscrits auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de l'acquisition en VEFA de 30 logements (15 PLUS, 3 PLAI, 12 PLS), situés avenue Jean Jaurès à Dijon écoquartier Arsenal, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°161323 constitué de six lignes. La garantie de Dijon métropole est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 604 518,00 €. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;

- **de dire** que la garantie de Dijon métropole est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au Contrat de Prêt correspondant établi entre Grand Dijon Habitat et la Caisse des dépôts et consignations et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN POUR : 35

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 6 PROCURATION(S)